



Journée d'action des Ehpad Mardi 30 janvier 2018

EXIGE NS

LES MOYENS FINANCIERS POUR NOS EHPAD

L' Union Départementale CGT et son USD Santé et Action Sociale 95 se joignent aux fédérations CGT Santé et action sociale et Services publics, rejointes par les organisations CFDT, UNSA, FO et CFTC, pour appeler à la **mobilisation, les salariés des EHPAD, mais aussi les élus DP, DS du 95 tous confondus, actifs et retraités**

Rejoignez la CGT, LE MARDI 30 JANVIER

RASSEMBLEMENT DE

11H30 A 13H30 DEVANT L'ARS 95

2 AVENUE DE LA PALETTE à CERGY PONTOISE

Sur le Val d'Oise, ce sont plus de 100 EHPAD et au moins 3000 lits.

Les luttes engagées par les salarié.e.s dans des EHPAD, privés comme publics, luttes relayées par les médias, comme aux Pensées à Argenteuil, ont placé ce sujet au coeur du débat public. La France découvre l'indignité avec laquelle sont traitées les personnes âgées. Les salariés dénoncent les conditions de travail déplorables.

► Une prise en charge indigne des résidents

En moins de 15 minutes, il faut lever un résident, lui faire une toilette sommaire (minutée et limitée à 8 minutes selon les consignes de certains établissements), l'habiller, lui faire prendre son petit déjeuner et ses médicaments, refaire le lit et, ensuite, passer à un autre résident... Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de temps pour parler avec le résident, le rassurer...

C'est bien une maltraitance institutionnelle et organisée qui s'installe dans les

Ehpad publics comme privés et qui coûte des milliers d'euros aux résidents et à leur famille

► Le problème numéro 1 : le manque de personnel

En Ehpad, le taux d'encadrement est de 0,6 emploi par résident. À titre d'exemple, ce ratio est de 1,2 en Allemagne pour les établissements de même type.

C'est bien de personnel que l'on a besoin, de professionnels qualifiés, en nombre suffisant, reconnus et respectés.

<p>Le 13 septembre 2017, une commission parlementaire a donné son rapport sur l'état des lieux des conditions de travail des salarié-e-s, et de vie des résidents, et l'a intitulé : «la France ne fait pas son devoir auprès des personnes âgées » selon Mme Bourguignon, députée «En Marche »</p> <p>Le constat est accablant et rejoint l'analyse de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale sur la prise en charge des résident-e-s et des conditions de travail.</p> <p>Mais, attention, si ces députés nous disent ce que nous voulons entendre, leurs actes ne sont pas en concordance avec leurs discours :</p> <p>il y manque l'attribution des moyens financiers !</p>	<p>1er objectif : mieux reconnaître le métier d'aide-soignant-e, de valoriser leur statut.</p> <p>Pour la CGT, il y a plus qu'urgence ! Car aujourd'hui, le stade critique est dépassé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides-soignant-e-s travaillent dans des conditions de travail lamentables avec une moyenne de ratio de 0.55 ETP pour un résident ! - l'augmentation des emplois précaires, sous payés, crée de la démotivation, du turn-over et donc de l'instabilité dans les effectifs, une perte de repères qui ont un impact négatif sur la prise en charge des soins à apporter aux résidents, - le recrutement de vacataires sous-qualifiés, avec des salaires de misère, <p>2ème objectif : imposer du personnel infirmier de nuit : 10 millions seraient consacrés à l'expérimentation des astreintes d'infirmiers-es de nuit dans les EHPAD.</p>	<p>Une expérimentation a été mise en oeuvre en prenant comme exemple un infirmier-e de nuit en astreinte pour prendre en charge 550 résidents répartis sur 5 EHPAD. Scandaleux ! Et il faudrait presque les féliciter ??</p> <p>3ème objectif : corriger les effets de la tarification CPOM dans le secteur médico-social Avec la nouvelle tarification des EHPAD, certains établissements vont subir une chute de la partie dépendance de 20 à 30%, soit une perte globale évaluée à environ 200 millions d'euros.</p> <p>Rappelons que ce financement intervient pour 30 % sur l'emploi des Aides Soignant-es et des Auxiliaires Médico-Psychologiques. 75 % des hébergés disposent d'un revenu inférieur à leurs frais de séjour. Les tarifs prohibitifs se situent entre 2000 et 5000 euros (!) en fonction des formules et des localisations.</p>
--	---	--



Tous concernés pour riposter à MACRON, le destructeur du droit du travail

Que nous soyons fonctionnaires bénéficiant du Statut de la Fonction publique hospitalière, contractuels ou vacataires dans un EHPAD public, ou bien salariés dans un EHPAD privé (à but non lucratif ou à but lucratif) et relevant de la Convention Collective 51, nous allons tous être attaqués par nos directions d'établissement qui vont tenter de nous faire payer la note de l'austérité.

Elles voudront pour cela se servir des ordonnances MACRON qui ont prévu d'ouvrir la voie au démantèlement du Code du Travail (CT) et des Conventions Collectives Nationales (CCN) et ensuite aussi du statut de la FP, en faisant prévaloir l'accord d'entreprise (ou d'établissement) au détriment des normes de droit que sont le CT et les CCN afin d'imposer aux salarié.e.s un niveau de droits et garanties collectives beaucoup moins favorables que celles dont nous bénéficions actuellement.

Il est temps de passer à l'action

La CGT appelle les salariés à prendre très nombreux le chemin de l'action collective pour dire : « **Stop à l'injustice sociale !** ». Nous voulons les moyens humains et matériels pour bien nous occuper des personnes âgées résidant dans nos EHPAD !

Cette journée sera marquée par des débrayages, des rassemblements avec la population devant les établissements, des délégations auprès des Préfets et des ARS... Elle sera précédée de débats, d'assemblées générales des personnels, d'interpellation des élus locaux...

👉 Nous vous invitons, familles et résident.e.s, à venir débattre avec nous et à participer à nos côtés aux différentes actions.

ENSEMBLE, POPULATION, SALARIÉ.E.S, NOUS SERONS PLUS FORTS POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX POLITIQUES AFIN D'ASSURER UNE PRISE EN CHARGE DIGNE DE NOS AÎNÉ.E.S !

Toutes et tous devant l'ARS 95, 2 avenue de la Palette à Cergy Pontoise le mardi 30 janvier de 11h30 à 13h30.